

Médaillés pénitentiaires



le Vert et l'Amarante

N°20 NOVEMBRE 2025

Bulletin de l'Association des médaillés de l'administration pénitentiaire édité en partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire

Édito

Le 3 juillet, l'ÉNAP nous invitait à une réflexion sur la surpopulation pénale dans le cadre d'une journée d'étude consacrée à ce thème. Ce fut une occasion d'échanges pertinents et de témoignages éclairants sur les effets délétères de l'inflation carcérale que subit aujourd'hui l'administration pénitentiaire et qui atteint des sommets exceptionnels.

Cependant, et nous savons bien que les organisateurs de cette journée en étaient conscients, la résolution de ce problème, qui n'est pas nouveau et dont nous rappelions dans notre numéro 18 qu'il préoccupa Robert Badinter jusqu'à la fin de sa vie, ne pouvait pas résulter de ces seuls échanges essentiellement « pénitentiaro-pénitentiaires ». Car le phénomène s'inscrit dans une situation sociale qui conduit nos concitoyens à ne plus supporter les effets d'une insécurité qu'ils ressentent et qu'ils constatent et les magistrats, qui incarcèrent, à être sensibles à cette intolérance. Une intervenante rappelait à propos la phrase de Michel Foucault : *La prison n'est pas un espace social autonome, mais au contraire, un espace en lien étroit avec la société d'où elle est issue*.

Au moins cette journée aura-t-elle permis de lister trois types de solutions : la construction de nouvelles places de détention, la « régulation carcérale », le développement des peines alternatives.

La construction de nouvelles places, outre la charge budgétaire qu'elle impose et le risque d'une « fuite en avant » irréversible qu'elle représente (toujours plus de détenus pour toujours plus de places et inversement) ne suffira pas car elle se heurte à la difficulté de trouver des terrains pour implanter ces constructions. De plus, le gain net de places sera toujours inférieur au nombre réel de places nouvelles, car il sera nécessaire de fermer des établissements devenus obsolètes.

La régulation carcérale (peut-on oser le *numerus clausus* ?) paraît difficilement acceptable dans la situation sociale décrite ci-dessus, même si certains exemples étrangers donnent à penser le contraire.

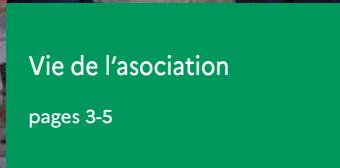
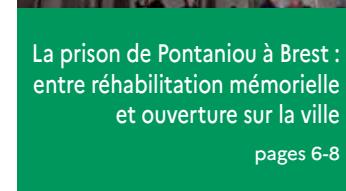
Le développement des peines alternatives peut participer de la régulation carcérale. Mais, présenté sous cet angle, il comporte l'inconvénient majeur de caractériser ces peines, qui peuvent être d'excellents outils de réadaptation sociale, comme des ersatz de la prison.

Aucune de ces solutions n'est suffisante seule, mais chacune est nécessaire ; elles sont complémentaires. Construire de nouvelles places autant que possible est indispensable.

Réguler la surpopulation carcérale est souhaitable et possible sous certaines conditions, car il peut être acceptable que la durée de la peine soit écourtée si la réalité de son exécution est assurée. Beccaria le soulignait déjà : *L'un des plus grands freins opposés aux délits, c'est non pas la rigueur des peines, mais leur infaillibilité*.

Cette infaillibilité peut être assurée, à côté de la prison, en tant que peine privative de liberté, par l'application de peines restrictives de liberté n'entraînant pas une incarcération, mais imposant le respect d'obligations exigeantes dans le cadre de contrôles stricts effectués par des personnels en nombre suffisant et disposant des moyens nécessaires pour assurer leur mission de façon rigoureuse.

L'AMAP a apprécié la qualité du débat initié par l'ÉNAP et ne peut que souhaiter qu'il inspire des réflexions plus larges conduites hors de toute simplification caricaturale et sans sous-estimer aucune proposition permettant de maîtriser l'inflation carcérale.

<p>Hommages aux personnels pages 2</p> 	<p>Vie de l'association pages 3-5</p> 
<p>La prison de Pontaniou à Brest : entre réhabilitation mémorielle et ouverture sur la ville pages 6-8</p> 	<p>Les 50 ans de la maison centrale de Saint Maur (1^{re} partie) pages 9-11</p> 
<p>« Adieu Baumettes », rendre les Baumettes aux Marseillais pages 12-15</p> 	<p>NOUVEAU BULLETIN D'ADHÉSION page 16</p>
<hr/>	

ÉNAP

Coordination : Fabienne Huard-Hardy

Relectrice : Sara Di Santo Prada

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition

Directeur de publication : Jean-Charles Toulouze

AMAP - 20, rue Pierre Sémaré - 69007 Lyon

INFO

Hommages aux personnels

Le 14 mai 2025, le chef de l'État a présidé une cérémonie d'hommage aux victimes de l'attaque meurtrière d'Icarville. La cérémonie s'est déroulée au PREJ de Caen, en présence de Gérald Darmanin, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et de Sébastien Cauwel, directeur de l'administration pénitentiaire.



Cérémonie d'hommage au PREJ de Caen en présence du Président de la République - DICOM

Le chef de l'État a ainsi honoré les agents tombés en servant la Justice et leurs trois collègues blessés :

« Leur courage ne sera jamais oublié. Leur mémoire guide notre action pour bâtir une France plus sûre », a-t-il déclaré.



Plaque commémorative au péage d'Icarville - DICOM

Un peu plus tôt dans la matinée, en amont de la venue du président de la République, Pascal Vion, directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest, a dévoilé la plaque commémorative à la mémoire de Fabrice Moello et d'Arnaud Garcia installée au niveau du péage d'Icarville, lieu de l'attaque meurtrière, et déposé une gerbe.

En amont de la cérémonie officielle présidée par Emmanuel Macron, l'ensemble des structures pénitentiaires, en établissements, en SPIP et aux sièges des directions interrégionales, ont observé une minute de silence à 12h30, précédée de la lecture d'un message d'hommage du ministre de la Justice :

« Notre devoir, à toutes et à tous, est de faire vivre la mémoire de ces héros. De ne jamais oublier ce qu'ils représentaient. De dire, haut et fort, que la République ne cède ni à la peur, ni à la violence, et qu'elle tient debout grâce à l'engagement exemplaire de ses personnels. Nous n'oublierons ni leurs noms, ni leur engagement, ni leur courage », a notamment écrit Gérald Darmanin.

JOURNÉE D'HOMMAGE ET DE RECUEILLEMENT

Le 22 septembre à l'occasion de la journée nationale du souvenir et de recueillement en hommage aux personnels pénitentiaires morts et blessés en service, des cérémonies se sont tenues dans toutes les structures pénitentiaires du territoire national. Un message du garde des Sceaux été prononcé à l'attention de tous les personnels : *« Cet hommage n'est pas seulement un devoir de mémoire. Il est aussi un message de confiance et de soutien. La République sait ce qu'elle doit aux enfants du peuple qui choisissent la pénitentiaire. »*



Discours du ministre de la Justice Gérald Darmanin - Atrium du Millénaire-Joachim BERTRAND / Ministère de la Justice

Invité par le directeur interrégional, Jean-Charles Toulouze a pu représenter l'AMAP à la cérémonie organisée à Dijon.

VIE DE L'ASSOCIATION

Voyage 2025

Les vingt-et-un participants se rejoignent à Autun et prennent la direction des hauteurs de la ville pour la visite de la prison panoptique. Celle-ci est précédée d'une présentation tout à fait intéressante du beau projet de rénovation dans lequel ce site est inclus avec le Musée Rolin et l'ancien Palais de Justice. Nous retenons avec satisfaction que, si le réaménagement du bâtiment permettra d'y positionner l'accès à ce nouvel ensemble et d'offrir une vue panoramique sur la ville, sa fonction pénitentiaire initiale ne sera pas ignorée.



Repas gaulois/ auteur Jean-Pierre Drapier

L'après-midi nous permet de visiter la cathédrale Saint-Lazare voisine et de découvrir sa longue et riche histoire, ainsi que les chapiteaux intérieurs et le tympan du jugement dernier, remarquables sculptures caractéristiques de l'art roman bourguignon.

Le lendemain matin, nous bénéficions d'une présentation des vestiges qui témoignent de l'importance administrative, économique et intellectuelle de l'antique et gallo-romaine Augustodunum, deuxième cité plus importante de la Gaule lyonnaise, avant de nous diriger vers l'oppidum gau-

lois de Bibracte, capitale du peuple celte des Eduens. Nous nous attablons tout d'abord devant un déjeuner gaulois, décevant pour les admirateurs d'Obélix, mais qui permet de corriger une idée reçue : non, les Gaulois ne mangeaient pas du sanglier ! L'étendue des fouilles, la diversité et la richesse des sites mis à jour permettent d'imaginer une véritable ville industrieuse et com-



Visite intérieure de l'ancienne maison d'arrêt d'Autun / auteur Jean-Pierre Drapier

mercante regroupant sans doute plusieurs milliers d'habitants. Les collections du musée, remarquablement présentées, viennent confirmer cette impression.

Elles démontrent qu'un siècle après sa fondation, Bibracte fut abandonnée au profit d'Augustodunum, plus facilement accessible et devenue un important centre décisionnel ; dans l'intervalle, la Gaule était devenue romaine.

Le dimanche matin, nous quittons Autun pour rejoindre Alise-Sainte-Reine, site de la bataille d'Alésia qui permit à César de se rendre définitivement maître de la Gaule. La visite des fouilles et du MuséoParc nous apporte de nouvelles informations, autant sur la bataille que sur l'oppidum et permet un fois encore de corriger quelques idées reçues sur « nos ancêtres les Gaulois ».

Nous retiendrons cependant que, parmi les participants, certains n'ont pas manqué d'observer que le poids du paquetage du légionnaire romain était équivalent à celui de l'équipement d'un agent ERIS.



Façade de la maison d'arrêt / auteur Solange Zinzoni



Photo de groupe au parc Astérix/ Auteur Solange Zinzoni

VIE DE L'ASSOCIATION

Assemblée générale,

PROCES-VERBAL

Le président ouvre la séance à 18h30 dans la salle de réunion de l'hôtel Ibis. Il constate la présence de 14 adhérents à jour de cotisation et 21 pouvoirs de représentation ont été transmis. 35 adhérents participent donc à cette assemblée générale sur un total de 71 adhérents à jour de cotisation.

L'assemblée générale désigne Jean-Pierre DRAPIER comme secrétaire de séance et Maryvonne HEROUART comme commissaire aux comptes.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 septembre 2024 à Nîmes, qui a été diffusé dans le numéro 19 du Vert et l'Amarante n'appelle pas de remarque et est approuvé à l'unanimité. Le président présente le rapport moral. Il observe en premier lieu que les effectifs de notre association sont relativement stables, puisque nous comptons 80 adhérents lors de l'assemblée générale de Nîmes et que nous sommes aujourd'hui 71 cotisants. Si ce chiffre est en légère régression, il convient de souligner que l'assemblée générale de Nîmes s'est réunie beaucoup plus tard dans l'année, ce qui a permis l'enregistrement de plus d'adhésions et d'ailleurs, à ce jour, trois adhérents au moins ont annoncé l'envoi de leur cotisation.

Cette situation recoupe cependant des situations différentes, car si l'AMAP se réjouit de compter quelques nouveaux adhérents parmi les médaillés contactés suite à la remise de leur insigne et enregistre avec satisfaction le retour de quelques membres qui avaient pris du recul avec l'association, d'autres au contraire ne se manifestent plus, ce qui conduit à cette stagnation des adhésions.

Le président souhaite évoquer le souvenir et rendre hommage à Michel ZINZONI et Philippe PHILARET, deux adhérents fidèles et actifs qui nous ont quitté en 2024. Il se réjouit de la présence à cette assemblée générale de leurs épouses, Solange ZINZONI et Elisabeth PHILARET qui ont souhaité adhérer à l'AMAP. Il leur renouvelle l'expression de toute la sympathie des membres de l'association et exprime le souhait que leur participation se prolongera encore longtemps.

Le président revient ensuite sur cette stagnation des adhésions, constatant une fois encore que l'AMAP ne réussit pas, ou trop peu, à convaincre de nouveaux adhérents surtout parmi les médaillés en activité et plus particulièrement parmi les directeurs interrégionaux qui ne sont pas tous adhérents de notre association.

Le débat qui s'engage sur ce sujet récurrent revient sur la difficulté majeure que représente le fait d'être une association nationale, dont les membres sont donc dispersés sur tous le territoire, ce qui ne facilite pas les regroupements, ni la représentativité. Se faire connaître et élaborer des projets mobilisateurs est nécessairement plus difficile dans ces conditions. Il est évoqué la possibilité d'être présent sur les réseaux sociaux, vecteur quasiment indispensable pour communiquer aujourd'hui, mais qui nécessite une compétence et une disponibilité dont nous ne disposons pas.

Il convient cependant de rappeler que le pré-

sident s'efforce de répondre aux invitations qu'il reçoit, mais, qu'il ne peut pas se déplacer systématiquement dans toutes les directions. Et faute de représentants régionaux, l'AMAP doit ainsi renoncer à être présente à de nombreuses cérémonies.

Il est cependant des occasions qui doivent être saisies et c'est ainsi que le président avait considéré qu'il était indispensable de répondre à l'invitation de l'ENAP pour représenter l'association à la cérémonie de fin de formation de la 219ème promotion de surveillants le 23 janvier, cette promotion ayant choisi d'être baptisée des noms de Arnaud GARCIA et Fabrice MOELLO, nos deux collègues tués à Incarville. Cette journée a connu par la suite un retentissement médiatique important, le garde des Sceaux ayant décidé de présider la cérémonie et d'exposer, à cette occasion, ses projets pour l'administration pénitentiaire.

Le président a saisi cette occasion pour présenter brièvement l'association au ministre qui lui a indiqué qu'il serait heureux d'en recevoir les représentants. Cette possibilité soulève cependant discussion, cette démarche ne paraissant pas nécessairement judicieuse, compte tenu de la situation de l'AMAP décrite ci-dessus. Il est donc décidé dans l'immédiat de ne pas solliciter une telle rencontre. En revanche, il est proposé de prendre contact avec l'association des médaillés de la police nationale pour l'interroger sur les relations institutionnelles qu'elle entretient et les activités qu'elle anime. Le président est mandaté pour établir ce contact.

Concernant nos prochains regroupements, l'assemblée générale est informée d'un projet commun avec l'association de la PJJ qui permettrait de rappeler les actions que les deux institutions ont su conduire conjointement. Notre vice-président, Jean-Michel ARMAND qui est membre des deux associations, sera la cheville ouvrière de ce projet, qui recueille l'approbation des participants. Reste cependant à préciser si ce projet s'organisera dans le cadre de notre regroupement pour 2026, ou s'il viendra en complément d'un regroupement spécifique à l'AMAP ; plusieurs participants rappellent qu'il avait été envisagé un voyage à Brest pouvant s'articuler autour de la découverte de l'ancienne maison d'arrêt de Pontaniou et manifestent leur intérêt pour cette possibilité. Les deux options sont donc envisageables et une décision sera prise en fonction de la possibilité pour l'association d'organiser ce double événement.

La présentation du rapport moral et les débats qu'il suscite étant terminés, la trésorière, Carole ZINZONI, présente le rapport financier.

Le solde au 31 décembre 2023 était de 996,45 €. Le solde au 31 décembre 2024 était de 1793,62 €.

Au cours de l'année 2024, les recettes se sont élevées à 5559 € réparties entre :

- > les adhésions, 1700 € ;
- > les dons des adhérents, 825 € ;
- > la subvention de la MMJ, 800 € ;
- > les participations au frais du voyage à Nîmes, 2234 €.

Au cours de l'année 2024, les dépenses se sont élevées à 4761,83 € réparties entre :

- > le montant de l'assurance MACIF, 132,63 € ;
- > les frais de tenue du compte CCP, 151,10 € ;
- > les frais d'organisation du voyage à Nîmes, 4306,10 € ;
- > des frais divers, 172 €.

Pour l'année 2025, le voyage d'Autun génère une dépense de 7517,50 €, dont une provision de 500,00 € pour imprévus qui sera reversée au compte s'il n'est pas nécessaire de l'utiliser. Les recettes s'élèvent à 4320,00 €. Le reste à charge pour l'association est donc de 3197,50 €.

La situation au 28 mars fait apparaître depuis le 1er janvier un total de recettes de 7205,00 € et un total de dépenses de 2976,65 €. L'avarie à cette date est donc de 6021,97 €.

Les prévisions de recettes pour la fin de l'année sont estimées à 170,00 € et les prévisions de dépenses à 5027,41 €. Le solde au 31 décembre 2025 devrait donc être d'environ 1200,00 €.

Il est souligné qu'une subvention de 1000 € nous a été accordée cette année par la MMJ, que nous remercions chaleureusement pour ce soutien fidèle qui permet à notre association de réaliser ses objectifs. Sans oublier que ce sont les interventions de Jean-Pierre GROS qui contribuent à nous assurer ce soutien.

Il est présenté un projet de nouveau bulletin d'adhésion permettant de payer la cotisation par virement bancaire. Ce moyen est de plus en plus utilisé par nos adhérents, mais, souvent le virement est effectué sans que le bulletin d'adhésion soit transmis ce qui introduit un hiatus entre le registre des adhérents renseigné à partir des bulletins et le livre de compte tenu à jour à partir des paiements. Ce nouveau bulletin devrait permettre de régler ce problème. Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité.

Avant de conclure, le président rappelle que l'année prochaine l'assemblée générale devra élire un nouveau conseil d'administration et qu'elle présente donc une importance toute particulière. Il espère que des candidats se présenteront pour continuer à animer l'AMAP, soulignant que lui-même hésite à solliciter un nouveau mandat.

Aucune question diverse n'étant plus soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est déclarée close à 19h35.

Le secrétaire Jean-Pierre DRAPIER
Le président Jean-Charles TOULOUZE



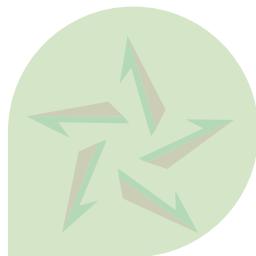
VIE DE L'ASSOCIATION

Voyage 2026

Pour 2026, nous prévoyons de nous retrouver en Bretagne, région que nous avons peu visitée jusqu'à présent. Nous envisageons donc de vous inviter à nous rejoindre à Brest, où nous pourrions découvrir le site de Pontaniou, ancienne prison maritime, puis maison d'arrêt de la ville jusqu'en 1990, qui fait l'objet d'un projet de réhabilitation et d'aménagement.



Le pont de Brest - Le Gal Yannick



Calvaire de Plougastel



Téléphérique urbain de Brest

AMAP



Signature avenir

Le 28 mai 2025, Sophie BONDIL, directrice de l'École nationale d'administration pénitentiaire, et Jean-Charles TOULOUZE ont signé l'avenant n°4 à la convention qui lie depuis 2015 l'ÉNAP et l'AMAP.

Ce document acte le maintien des dispositions de la convention et précise les attributions du délégué de l'ÉNAP correspondant de l'association dans une fiche de poste annexée à l'avenant.



UcomE-ÉNAP



UcomE-ÉNAP

Il confirme également la désignation de Fabienne HUARD-HARDY dans ces fonctions.

Nous nous réjouissons de cette signature qui consolide et prolonge la collaboration de l'AMAP avec l'ÉNAP, qui lui offre des perspectives dont notre association se félicite.

La prison de Pontaniou à Brest : entre réhabilitation mémorielle et ouverture sur la ville

par Jack Garçon



Vue de la prison de Bouguen après le bombardement de 1941 - Arch. municipales Brest

L'ancienne maison d'arrêt de Pontaniou¹ à Brest, objet d'une visite l'année prochaine lors du regroupement annuel de l'Amap, a fermé ses portes en 1990 après 179 ans de fonctionnement. Elle est située dans le quartier Recouvrance qui tire son nom de la chapelle Notre-Dame de Recouvrance, fondée en 1346 comme lieu de prière pour les marins partant du port.

Ce quartier s'étend sur la rive droite de la Penfeld (un fleuve côtier de 12 km qui sépare la ville de Brest en deux) autour duquel s'est développée la force militaire et industrielle brestoise : l'arsenal.

Placé du « mauvais côté », le quartier, où l'on parlait traditionnellement le breton, contrairement au centre francophone, a toujours été en marge du reste de la ville à cause de ses fréquentations et de son insalubrité. Avec ses nombreux ouvriers et marins, il s'est développé dans une ambiance festive débordante où prostituées, bagarreurs et maladies cohabitaient dans un tissu urbain étroit et vétuste.

Relié au centre de la ville par le pont portant le même nom, ce quartier de Brest est l'un des seuls à avoir été épargné par les bombardements de la Seconde guerre mondiale (la ville fut bombardée 165 fois!). Aujourd'hui, il est désigné comme étant le quartier historique de Brest et la prison de Pontaniou en est au cœur. Cette dernière est en effet l'un des plus anciens bâtiments debout avec le bâtiment aux Lions, tout proche, édifié à la même époque par le même ingénieur. Elle est le seul vestige

visible du passé pénitentiaire de la ville et un lieu de mémoire de la résistance comme nous allons le voir. Depuis 2024, elle fait l'objet d'un projet de réhabilitation ambitieux et unique en France pour une ancienne maison d'arrêt.

A l'origine, une prison de la marine militaire

A l'origine, de la moitié du 19e siècle et ce jusqu'en 1941, deux prisons existaient à Brest : la prison militaire de Pontaniou et une autre civile, la maison d'arrêt du Bouguen dans le quartier du même nom, sur la falaise qui surplombe le port de guerre et l'arsenal. Bombardée en juillet 1941 (il y eut 7 victimes), cette dernière fut remplacée par le stade municipal du Bouguen et par l'Université de Bretagne Occidentale toute proche. Il n'en reste plus aucune trace.²

Édifiée à partir de 1805 sur le site d'une fonderie de l'arsenal de Brest établie au 18e siècle par Jean-Nicolas Trouille, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, directeur des travaux maritimes de Brest, la nouvelle prison est achevée entre 1808 et 1810. Sa particularité : elle est accessible depuis l'arsenal par un escalier et une porte dont l'accès débouche directement dans la cour d'honneur de la prison. Elle est donc liée à l'arsenal et à son tribunal ce qui en fait une prison maritime spéciale pour les militaires, les marins et les personnels travaillant à l'arsenal sur le port de Brest.

En 1806, chaque chef-lieu d'arrondissement maritime (Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort et Toulon) possède son propre tribunal maritime, mais des prisons furent installées dans les arsenaux de la marine dès leur fondation (Brest en 1670). Dans ces villes où la marine était en situation de quasi-monopole, ces prisons maritimes servaient à toutes les juridictions, les prisons communales se révélant souvent insuffisantes.

La prison Pontaniou de l'époque napoléonienne est alors décrite comme une prison moderne dont les caractéristiques sont soulignées par Trouille qui la qualifie lui-même de « bienfait pour l'humanité » tant par sa salubrité, ses commodités, son confort (cellules collectives et non dortoirs) et ses conditions d'hygiène, que par sa sûreté.

Il est vrai que par rapport aux prisons de l'époque où régnait l'entassement des détenus sans distinction d'âge, de sexe, de délit ou d'état, dans des conditions d'hygiène et de salubrité épouvantables et dans des structures souvent peu adaptées, héritées de l'Ancien régime, la prison de Pontaniou pouvait apparaître comme une prison modèle malgré les cellules en commun (appelées «chambrées» par Trouille), des ouvertures réduites au minimum sans lumière et sans ventilation et des dortoirs



Vue de la prison de Pontaniou

La prison de Pontaniou à Brest : entre réhabilitation mémorielle et ouverture sur la ville

dans les combles. Des caractéristiques qui seront dénoncées ultérieurement.

Dotée de 240 places, la nouvelle prison de forme rectangulaire se compose à son ouverture en 1810 d'un rez-de-chaussée et de 2 étages.

Au rez-de-chaussée, on compte 8 chambrées de 6 pouvant accueillir 48 détenus sur lit collectif et 3 chambrées de 2 ou 4 avec lit individuel et chauffage pour ceux qui ont les moyens de payer. Au total, environ 60 détenus occupent ce niveau semi enterré sans ouverture hormis 2 portes (des baies en demi-lune ne seront percées qu'en 1820).

Au 1^{er} étage, 10 chambrées de 8 hommes soit 80 détenus et une chambrée de 4 avec lits individuels et chauffage. Au total, 84 détenus. 8 travées de fenêtre et une fenêtre sur le pignon nord.

Au second niveau de comble, percé de 4 lucarnes, on trouve 2 salles de 32 hommes, soit 64 détenus, 6 chambres de 4 hommes, choisis parmi les plus jeunes, sur lit individuel (24 détenus) auxquels s'ajoutent 4 lits d'infirmerie. Le total s'élève à 88 détenus.

Il faut ajouter qu'à l'ouest, face au mur d'enceinte de la prison, le mur est totalement dépourvu d'ouverture

En 1858-1859, la prison est réorganisée et agrandie d'un 3^{ème} niveau avec un étage de comble doté de lucarnes.

En 1873, au début de la 3^e République, Pontaniou est organisée en deux quartiers distincts séparés par une grille avec une cour et un préau chacun : au sud, une maison d'arrêt pour les marins, militaires et ouvriers des arsenaux punis par voie disciplinaire ou de simple police, et au nord, une maison de justice et de correction pour les accusés, les prévenus et les condamnés à une peine supérieure à deux mois.

Des changements motivés par les événements dans la 1^{ère} moitié du 20^e siècle

En 1936, à la suite d'un incendie survenu l'année précédente lors de travaux de couverture, un quatrième niveau voit le jour et un toit en ardoise remplace celui qui a brûlé. Des aménagements intérieurs métalliques ou en béton armé amélioreront la circulation intérieure. Un logement pour le responsable et sa famille sera également créé dans ces années, les surveillants et leur famille étant logés dans le bâtiment.

Après le 2 juillet 1941, la prison de Bouguen ayant été détruite, les détenus furent

transférés dans d'autres établissements pénitentiaires, probablement à la prison militaire de Pontaniou en ce qui concerne les opposants politiques et les résistants. La prison sert alors de lieu de détention et de torture pour l'Allemagne nazie : des cellules sont aménagées aux deuxième et troisième étages en divisant les chambrées existantes.

Le 7 août 1944, alors que les troupes américaines approchent de Gouesnou, au nord de Brest, une vingtaine de résistants de Saint-Pol-de-Léon et de Brest, internés dans la prison de Pontaniou, sont fusillés sur le plateau du Bouguen. Leurs corps ne furent découverts que 18 ans plus tard lors de la construction de la faculté. Ces fusillés dont on ignorait le sort, furent appelés les « non rentrés ». Ils sont maintenant reconnus comme « les disparus de Pontaniou ». Entre avril et août 1944, une soixantaine d'hommes seront ainsi assassinés par l'occupant allemand.

Pontaniou sera libérée par les alliés le 19

officiellement maison d'arrêt par le décret en date du 5 juillet 1952, celle de Landerneau ayant fermé.

Pontaniou va accueillir alors de nouveaux publics : des femmes, au 1^{er} niveau, prévenues pour la plupart en attente de jugement ou condamnées pour des délits mineurs et, au dernier étage, des mineurs.

Malgré les aménagements en transformations des années précédentes, de manière générale, la prison demeurait tout de même très sombre et humide : le peu d'ouvertures ne permettait pas à la lumière naturelle de pénétrer à l'intérieur du bâtiment. Le rez-de-chaussée, appelé la salle des wagons en raison de ses voûtes, était très sombre à cause des hauts murs d'enceinte qui lui coupaient la lumière, mais aussi parce qu'il était semi-enterré.

Pourtant, malgré son caractère sinistre et insalubre et sa vocation, l'attachement au lieu se serait exprimé au cours du temps à travers un surnom affectueux que les dé-



Intérieur de la prison de Pontaniou - J-Y Guengant

septembre 1944, après un mois et demi de siège

Une plaque fut apposée à Pontaniou pour rappeler cette période sombre de son histoire et perpétuer le souvenir des résistants enfermés et martyrisés à Brest.

Une prison civile à part entière à partir de 1952

Prison d'État de fait, depuis la destruction de Bouguen, la prison de Pontaniou devint

tenus et le personnel lui auraient donné : Ponpon.

Du fait de la conception même de la prison et malgré de nouveaux travaux dans les années 1960-1970 (sanitaires intérieurs, salles de douche, cabinet médical et dentaire, terrain de sport, chauffage central à air pulsé, installation électrique), l'amélioration des conditions de vie des prisonniers n'est pas possible.

La prison de Pontaniou à Brest : entre réhabilitation mémorielle et ouverture sur la ville

En janvier 1982, lors d'une visite surprise, Robert Badinter, alors ministre de la Justice, ne peut que constater le mauvais état des lieux et relance le projet de construction d'une nouvelle prison. La prison est inscrite sur la liste des établissements à désaffecter l'année suivante mais la décision d'en construire une nouvelle ne sera prise qu'en 1987.

Trois ans plus tard, le 7 mars 1990, la prison de Pontaniou est définitivement fermée, soit 179 ans après son ouverture en 1811. Les détenus seront transférés dans la nouvelle maison d'arrêt de L'Hermitage, d'une capacité de 200 places, au nord de Brest.

La prise de conscience du caractère hautement patrimonial et mémoriel du lieu

La prison est acquise en 1997 par la Communauté Urbaine de Brest (devenue depuis Brest métropole) pour 200 000 francs, mais demeure sans affectation.

En 2018, le Groupe François 1er, opérateur en restauration immobilière, souhaite acquérir la prison pour la réhabiliter en trente logements. A la demande du groupe immobilier, une étude patrimoniale est réalisée par l'agence Perrot et Richard. Cette étude affirme le caractère hautement patrimonial du lieu, souligné notamment par l'historienne Caroline Soppelsa³ dans une étude patrimoniale du site.

Le 28 septembre 2018, la cession du site est votée par Brest métropole. Évaluée à 300 000 € par la Direction de l'immobilier de l'État (ex-France Domaine), la vente de la prison inclut la création d'un dispositif d'interprétation de la mémoire du lieu, pris en charge par le porteur de projet. Mais un collectif, fondé par Roland Bizien, Gilles Grall, et Roland Le Borgn' et regroupant des descendants de résistants internés à Pontaniou, des historiens et des personnalités lancent « l'Appel des 79 » afin de favoriser la préservation de la dimension mémorielle de la prison de Pontaniou. Le 12 octobre 2018, le collectif intervient en conseil de Brest métropole pour dénoncer l'orientation du projet. L'association Brest-Pontaniou, qui regroupe des membres du collectif, est créée fin 2018.

En février 2019, un compromis avec conditions suspensives est signé entre Brest métropole et le Groupe François 1er. Une demande de protection au titre des Monuments historiques est faite par Brest métropole auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne.

Après étude et analyse, il s'avère que l'inscription du bâtiment au titre des monuments historiques amènerait des contraintes architecturales incompatibles avec le projet porté par le Groupe François 1^{er}. En mars 2020, le projet immobilier est abandonné après signature d'un accord transactionnel avec Brest métropole.

En février 2023, Brest métropole lance un appel à projet, dont la sélection aurait lieu début 2024, sur le devenir de l'ancienne prison de Pontaniou qu'elle souhaite voir transformée en « un lieu mêlant culture et tourisme ».

Le projet « Pontaniou ; une ouverture sur la ville »

Un choix audacieux pour la reconversion de Pontaniou d'ici à 2027 a depuis été décidé : en faire « un tiers-lieu florissant »⁴, « un espace novateur, économiquement durable et culturellement riche », polyvalent car face aux Ateliers des Capucins (anciens bâtiments de l'arsenal reconvertis en centre culturel et commercial dans le quartier des Capucins) : un quartier désormais desservi par le premier téléphérique urbain de France.

Ce projet baptisé « Pontaniou : une ouverture sur la ville » prévoit la création d'un bar, un restaurant panoramique et une guinguette, le tout offrant une vue panoramique. Un gîte d'étape et une micro-crèche sont également prévus, ainsi qu'un centre d'art dans la cour. Le projet parle aussi d'une recyclerie, d'une boutique de produits du terroir, un jardin, des activités de loisirs, tout cela gratuitement. Une diversité qui reflète un lieu de convergence pour les habitants et les visiteurs. Cette rénovation est plus qu'une simple transformation : « c'est un témoignage vivant de la capacité de réinvention d'une ville, de sa capacité à transformer les vestiges du passé et à projeter ses habitants vers un avenir prometteur ».

Mais la volonté de préserver le bâtiment, son histoire et la mémoire du lieu fait également partie du projet.

Sur le plan architectural, en préservant les façades, les ouvertures et les grilles, le projet dénote la volonté de conserver les traces de l'histoire de ce patrimoine carcéral. Mais il reste à lancer le travail mémoriel sur la prison, ce qui requiert un long processus de recueil des mémoires collectives qui repose sur une coopération et une entente commune entre les différentes parties prenantes au projet : communauté urbaine, commerçants, associations, acteurs culturels, historiens, etc.

Tout l'enjeu de la réhabilitation de Pontaniou réside donc dans une entente sur l'objectif du projet qui mêle à la fois des objectifs économiques et touristiques du quartier Recouvrance et des préoccupations légitimes de la préservation du patrimoine et de la transmission de la mémoire de la prison aux générations futures. Les deux ne sont pas antinomiques comme le prouvent d'autres projets réussis, par exemple, le plus emblématique peut-être, le centre culturel de l'abbaye bénédictine de Fontevraud, site de l'ancienne maison centrale.

Notes :

1. *Le nom de Pontaniou proviendrait de poull, la mare, l'étang, la fosse en tanoui, feu ce qui signifierait la « fosse des feux », et ferait référence à une activité de calfatage des bateaux sur la grève et/ou à la présence de forges.*

2. *Quant au fameux bagne de Brest sur la rive gauche du Penfeld, fermé en 1858, le bâtiment fut rasé lors de la reconstruction de la ville à fin des années 1940. Il n'en subsiste également plus aucune trace aujourd'hui.*

3. *En septembre 2019, Caroline Soppelsa publia son travail de recherche sur la prison de Pontaniou dans le hors-série des Cahiers de l'Iroise consacré aux prisons de Brest et du Finistère.*

4. <https://mediatico.fr/a-brest-la-metamorphose-de-la-prison-de-pontaniou-en-tiers-lieu-florissant/>
Un tiers-lieu est un espace hybride de partage des savoirs et des cultures, qui place l'usager au cœur des processus d'apprentissage, de production et de diffusion des cultures en des connaissances.

Principales sources utilisées :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Prison_de_Pontaniou

« Pontaniou : éternelle prisonnière de son passé ? », Nathan Rémond : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03794931v1>

« À Brest, la métamorphose de la prison de Pontaniou en tiers-lieu florissant » : <https://mediatico.fr/a-brest-la-metamorphose-de-la-prison-de-pontaniou-en-tiers-lieu-florissant/>

« Prison militaire maritime puis civile, maison d'arrêt dite Prison de Pontaniou, rue de Pontaniou (Brest) », dossier d'œuvre architecture IA29001880 réalisé par Guillaume Léguiller : <https://www.patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/IA29001880>

Saint-Maur, cinquante ans d'histoire centrale (1^{ère} partie)

par Théo Soligny, directeur de détention de la maison centrale de Saint-Maur



Atelier métallerie (ateliers) Droits réservés

Lorsque je me suis lancé dans la préparation du livret historique et photographique commandé par le chef d'établissement dans le cadre des 50 ans de l'établissement, j'étais loin d'imaginer jusqu'où cette plongée dans l'histoire et la mémoire pénitentiaire allait me mener. Après ce livret-souvenir distribué à tous les invités à la cérémonie du 22 avril 2025, commémorant jour pour jour la date du premier écrou, après un long article centré sur la mutinerie de 1987 écrit avec l'aimable et indispensable contribution de Laurent Ridel et de Jean-Charles Tou louze, publié dans la 32e Lettre du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines de l'ÉNAP, le temps est venu de prendre un peu de hauteur en brossant les événements ayant marqué l'histoire de Saint-Maur puis en s'attardant sur la commémoration des 50 ans en elle-même.

Commençons, donc, par retracer 50 ans d'histoire en quelques paragraphes.

Initialement dénommée « maison centrale de Châteauroux » (on retrouvera plus tard le nom quasi-pléonastique de « maison centrale du Centre »), la maison centrale de Saint-Maur naît sur papier le 13 mars 1966 avec le début du programme de construction. Pierre Vivien et Jacques Barge, architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux, sont nommés à la tête du projet qui débute officiellement en 1968.

Saint-Maur est le deuxième établissement pour longues peines construit en France depuis le lancement, en 1962, du plan d'équipement de l'administration pénitentiaire, le premier ayant été la maison centrale de Muret, située à une vingtaine de kilomètres de Toulouse, mise en service au mois d'août 1966 et devenue centre de détention en 1975.

Après Muret, Saint-Maur est donc l'une des premières maisons centrales à être conçue pour accueillir des détenus condamnés à de longues peines, ce qui se traduit par une architecture atypique qui constitue aujourd'hui encore un sérieux atout pour l'établissement : domaine de 25 hectares, double mur d'enceinte séparé d'une « zone interdite » pouvant aller jusqu'à 80 mètres par endroits, bâtiments sectorisés, accès aux ateliers par souterrains séparés, quartier socio-culturel avec salle de spectacles, terrain de sport extérieur et vastes cours de promenade arborées. Les cellules sont individuelles et dotées en sanitaires, ce qui finit de l'inscrire comme un établissement résolument moderne, à la fois très sécuritaire et adapté à l'accueil d'un public ayant malgré les années à purger vocation à réintégrer progressivement le monde libre.

Les travaux durent cinq ans, de 1970 à 1975. Une fois achevés, et alors que la centrale attend ses premiers détenus, le réalisateur Philippe Labro y pose sa caméra et tourne, de nuit, vingt-cinq scènes de son cinquième long-métrage, *L'Alpagueur*. Dans le rôle-titre, Jean-Paul Belmondo parvient à s'évader en simulant un malaise, ce qui lui vaudra le surnom de « premier évadé de Saint-Maur ».

Le 22 avril 1975, Georges F., condamné à 5 ans d'emprisonnement pour assassinat, est écroué sous le n° 1, devenant ainsi le premier détenu de Saint-Maur (à titre comparatif, les détenus écroués en septembre 2025 le sont sous un numéro supérieur à 5460).



Vue des ateliers depuis le palier de l'unité B 32 (bâtiment B) - SRPJ Orléans

Saint-Maur, cinquante ans d'histoire centrale



Le billard sortant par les fenêtres (bâtiment B) - SRPJ Orléans

C'est le premier « âge d'or » de la centrale. Plus de 400 détenus sont incarcérés, les ateliers font le plein de travailleurs et aucun incident majeur ne vient ébranler sa vocation d'établissement de haute sécurité. Les années 1980 voient un nouveau souffle arriver au sein des prisons. Nommé ministre de la Justice par François Mitterrand, Robert Badinter engage l'administration pénitentiaire dans une démarche d'amélioration substantielle des conditions de détention, à commencer par l'introduction, en 1985, des téléviseurs en cellule pour permettre aux détenus de garder un lien avec l'extérieur et de conserver un regard sur le monde même pendant leur détention. La venue d'artistes en prison se démocratise à cette époque, et c'est ainsi qu'on voit de grands noms de la chanson française (Véronique Sanson, Jacques Higelin...) défiler entre les murs pour se produire dans l'environnement intimiste et singulier de la salle de spectacles. En 1988, Alain Souchon donne un concert au sein de la centrale. Pour l'occasion, il compose un titre particulier, *Les Cadors*, qui figurera en deuxième place de son 8e album, *Ultra moderne solitude*, sorti la même année. Les paroles du refrain font référence au traitement de faveur accordé à certains détenus prestigieux

de l'époque dont ne bénéficiaient pas, bien au contraire, ceux incarcérés à Saint-Maur : « Les cadors on les retrouve aux belles places, Nickel. Les autres, c'est Saint-Maur, Châteauroux Palace, Plus de ciel. »

Au mois de novembre 1987, cette détention d'ordinaire si tranquille s'embrase brutalement au point d'être le théâtre de l'une des plus importantes mutineries qu'ait connu

la France pénitentiaire depuis la vague de l'été 1974.

Mardi 10 novembre à 14h30, juste après une fouille générale, Jacques Hyver, ancien bras droit de Jacques Mesrine, épaulé par deux autres détenus, parvient à s'évader à bord d'un camion poubelles. La triple évasion prend tout le monde de court. Les journaux, stupéfaits, s'emparent de cette première évasion d'une prison réputée inviolable. Grâce aux postes de radio et de télévision, la nouvelle se répand aussi parmi les détenus qui prennent conscience que cette vulnérabilité architecturale pourrait, à eux aussi, leur permettre de prendre la clé des champs.

Le lendemain, soit le mercredi 11, un détenu bien connu pour son tempérament provocateur grimpe dans l'arbre d'une cour de promenade pour protester contre un futile problème de cantine. Couper l'arbre s'impose comme la solution la moins mauvaise : sitôt l'opération engagée, le détenu finit par descendre de lui-même de son perchoir et est récupéré sans dommage. L'abattage de l'arbre ne suscite alors pas davantage de réactions parmi les détenus, celui qui y était monté ne bénéficiant pas d'une aura particulière.

Le surlendemain, jeudi 12 en début d'après-midi, des inspecteurs du service régional de police judiciaire d'Orléans viennent enquêter sur l'évasion du 10. Ils perquisitionnent les cellules des fugitifs et commencent une reconstitution. Soudain, vers 16h45, un mouvement collectif éclate parmi les 427 détenus. Partant du bâtiment C, où de nombreux condamnés s'arment de barres



Vue de la maison centrale de Saint Maur

Saint-Maur, cinquante ans d'histoire centrale

de fer et dérobent les trousseaux de clés aux surveillants, la mutinerie débouche rapidement sur une prise d'otages. Le directeur Jean-Charles Toulouze est retenu contre son gré alors qu'il s'avancait dans le couloir central. Les grilles cèdent les unes après les autres, et les mutins ne sont plus qu'à quelques mètres du sas d'entrée, ou plutôt de ce qu'il en reste après l'évasion du mercredi, lorsqu'une poignée de gendarmes réussit à les disperser à coups de lacrymogènes. Jeune sous-directeur de 26 ans, Laurent Ridel prend la tête de la cellule de crise. Les 12 otages dont 9 surveillants, 2 enseignants et le directeur sont d'abord réunis au quartier socio-culturel avant d'être dispersés et enfermés chacun dans une cellule. L'établissement est saccagé et largement incendié, en premier lieu par des détenus d'ordinaire sans histoire, galvanisés par le groupe et largement imbibés d'alcool (la bière, tolérée jusqu'en 1994, est stockée en masse dans le magasin à vivres dévalisé par les mutins) et de neuroleptiques volés dans la pharmacie. Les détenus s'acharnent en particulier sur les 11 000 m² d'ateliers, réduits en poussière. Leurs toits sont éventrés par les flammes et les explosions des bouteilles de gaz. Leurs revendications portent sur leurs conditions de détention,



Charge des CRS - Service départemental d'incendie et de secours de l'Indre

qu'ils estiment trop strictes, et sur l'application plus exigeante du régime de réductions de peine. Dans la nuit, un millier de CRS et de gendarmes mobiles sont mobilisés et se tiennent prêts à intervenir. Robert

Pandraud, ministre délégué chargé de la Sécurité du gouvernement Chirac, arrive sur place ; ordre est donné de tirer à vue sur quiconque tenterait de s'évader. Un jeune capitaine de gendarmerie, Philippe Legorjus, commandant du GIGN, parvient à raisonner les politiques en leur proposant un assaut au petit matin. Les négociations s'engagent et aboutissent vendredi 13 au matin par la libération des otages, après quinze heures d'angoisse. Près de 250 détenus sont immédiatement transférés vers d'autres établissements. Les personnels réinvestissent les lieux saccagés par les mutins. Les bâtiments dégagent encore une épaisse fumée et, surtout, une odeur qui mettra des mois à se dissiper. Les dégâts seront évalués à plusieurs centaines de millions de francs. La reconstruction s'engage dans des délais extrêmement brefs : les travaux ne durent que 18 mois sous la houlette de l'architecte Monique Barge, fille de celui qui l'avait construite.

Suite et fin disponible dans le numéro suivant.



Productions réalisées à l'occasion des 50 ans de la Maison centrale – Théo Soligny 2025

« Adieu Baumettes », rendre les Baumettes aux Marseillais

Pierre Raffin, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires, directeur interrégional adjoint des services pénitentiaires de Marseille, directeur des politiques pénitentiaires, en retraite.

Jean-Fabien Philippy, Chargé de mission rattaché à la Direction scientifique et des collections du Mucem

En 2012, le rapport¹ accablant du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) constraint l'administration pénitentiaire à accélérer le projet de reconstruction de la prison des Baumettes à Marseille. L'option retenue consiste à démolir entièrement l'existant, c'est-à-dire les bâtiments des Baumettes dites «historiques» à l'exception de la « prison hôpital des Baumettes », surnommée « P.H.B. », afin de reconstruire un établissement moderne.

Le centre pénitentiaire des Baumettes est une maison d'arrêt et un centre de semi-liberté dont l'histoire remonte aux années 1930. La réforme de 1926, relative à l'organisation de l'administration préfectorale, ne laisse pour le département des Bouches-du-Rhône que trois établissements en activité : un à Aix-en-Provence et trois à Marseille. Les conditions de détention de ces prisons marseillaises (Les Présentines, Chave et Saint-Pierre) interrogent déjà, tant d'un point de vue de la conception de l'emprisonnement que du nombre de personnes détenues. L'idée, proposée alors, est de réunir les trois établissements en un seul lieu intégrant par là-même les trois catégories de détenus hébergés, des hommes, des femmes et des mineurs².

L'emplacement retenu est celui de Mazargues dans le quartier des Baumettes dont la prison va prendre le nom. Le projet architectural est confié à Gaston Castel (1886-1971), architecte en chef du département des Bouches-du-Rhône, prévoit dans sa conception initiale une prison unique avec un quartier pour femmes, surnommé «Petites Baumettes», un quartier pour hommes, surnommé «Grandes Baumettes» et des logements pour le personnel, mais qui ne seront jamais construits. La prison de Fresnes sert de modèle d'inspiration pour le futur centre pénitentiaire de Marseille pensé selon le mode cellulaire. Par ailleurs, l'une des particularités de son architecture concerne le mur d'enceinte orné de motifs représentant les sept péchés capitaux réalisés par le sculpteur Antoine Sartorio (1885-1988).

Les opérations de reconstruction sont prévues sur plusieurs phases, de 2013 à 2025³. Le site Baumettes 2 est inauguré en 2017. La destruction programmée des «Baumettes historiques» appelé à être remplacé par un troisième bâtiment, Baumettes 3, initie la rencontre entre l'administration pénitentiaire et le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) autour d'un projet d'enquête sur le graffiti carcéral⁴.

Le Mucem, inauguré à Marseille en 2013, est un établissement public national à caractère administratif (EPCA) placé sous la tutelle du ministère de la Culture. Il a notamment pour mission statutaire « de conserver et de présenter au public, en les situant dans leur perspective historique et anthropologique, des biens culturels représentatifs des arts et civilisations de l'Europe et de la Méditerranée »⁵. Le Mucem gère aujourd'hui une collection plurielle et originale dans le monde des musées regroupant des objets d'une grande diversité, pour une large part, hérités du musée national des Arts et Traditions populaires (MNATP). Parmi ses originalités, celle de s'intéresser au monde contemporain et à son environnement social.

Les « Baumettes historiques » sont désaffectées en 2018. La prison est vidée de ses détenus qui sont transférés vers le centre pénitentiaire d'Aix-Luynes et la Maison d'Arrêt de Draguignan. Le temps semble alors s'arrêter et les bâtiments sont laissés à l'abandon. L'enquête, proposée par Zoé Carle dans le cadre de son post-doctorat au Mucem et programmée au début de l'année 2019, permet à quelques personnes du musée associées à deux équipes de photographes⁶ du service de l'Inventaire général du Patrimoine PACA d'accéder à l'ensemble du site. Parallèlement, un autre projet commence à se dessiner pour l'administration pénitentiaire.

(R)ouvrir la prison des « Baumettes historiques »

L'idée a germé, une idée un peu folle, l'idée de rendre les Baumettes aux Marseillais, de proposer une ouverture du site accompagnée d'un programme de manifestations culturelles. Il existe à Marseille trois « institutions » identitaires et incontournables. « La Bonne Mère », la Basilique Notre-Dame de la Garde, qui veille sur les marins, les pêcheurs et tous les Marseillais. L'OM (L'Olympique de Marseille), qui reste le seul club de football français à avoir remporté, en 1993, la Ligue des champions. Les Baumettes, le centre pénitentiaire de Marseille, allez savoir pourquoi...

La possibilité d'ouvrir au public les bâtiments désaffectés lors des Journées Européennes du Patrimoine (JEP) est rapidement évoqué par un comité de pilotage qui se met en place au sein de l'établissement. Plusieurs personnels, fonctionnaires pénitentiaires en activité ou retraités, volontaires passionnés, se réunissent pour concevoir et mettre en place ce projet. Une expérience similaire a été menée quelques années plus tôt, en 2015, à la prison de La Santé, à Paris.

Il convenait sans doute pour une partie des membres du comité d'en faire davantage car à Marseille, c'est bien connu, le sens de la mesure n'existe pas ! L'administration pénitentiaire, à travers ses personnels, allait faire de ces bâtiments promis à la destruction un véritable musée éphémère, ouvert



Les Baumettes, Entrée principale
© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Inventaire général – Françoise Baussan, 2019

¹ <https://www.cgpl.fr/wp-content/uploads/2014/04/Rapport-de-visite-du-CP-de-Marseille.pdf>

² SANCHEZ Jean-Lucien, « Histoire de la prison des Baumettes », Musée Criminocorpus, exposition organisée par le musée d'Histoire de la justice, des crimes et des peines le 12 août 2019, disponible en ligne

³ Centre pénitentiaire de Marseille - Les Baumettes 2 - Les opérations pénitentiaires - Apjj (justice.fr)
Centre pénitentiaire de Marseille - Les Baumettes 3 - Les opérations pénitentiaires - Apjj (justice.fr)

⁴ « Graffitis et créations carcérales » (2018-2020) post-doctorat de Zoé Carle au Mucem

⁵ Décret no 2013-157 du 21 février 2013 portant création de l'établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem)

⁶ Françoise Baussan et Frédéric Pauvarel réalisent la campagne photographique rattachée à l'enquête « Graffitis et créations carcérales »

« Adieu Baumettes », rendre les Baumettes aux Marseillais

à toutes et à tous, les jours de semaine mais aussi les week-ends, jusqu'au commencement des travaux.

L'ambition pouvait paraître déraisonnable. Le projet est pourtant lancé, et bien lancé, sous l'égide de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille, du comité de pilotage et de partenaires institutionnels comme l'Education nationale qui allaient se montrer d'une redoutable inventivité. Deux objectifs vont très vite émerger des premières réunions de travail. Il s'agissait de montrer au public d'une part, la qualité et l'humanité des personnels en rendant hommage aux aînés de l'administration qui avaient su donner ses lettres de noblesse à cet établissement si particulier, avec aussi, l'idée sous-jacente d'inspirer des vocations aux visiteurs et d'autre part, la réalité carcérale telle que les détenus pouvaient la vivre aux Baumettes, sans l'enjoliver ni la diaboliser, mais en la présentant dans toutes ses composantes, dans tous ses aspects, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Il fallait, dès lors, trouver le financement et obtenir les autorisations diverses, convaincre d'éventuels partenaires et formaliser le contenu des visites. Le premier impératif était de satisfaire aux autorisations indispensables, notamment en matière de sécurité incendie. Les marins-pompiers de Marseille (BMPM) sont contactés et leurs préconisations : rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, sorties de secours, matérialisation au sol des sens de circulation, sécurisation de certains secteurs... sont mises en œuvre. La réalisation de ces travaux est confiée à deux personnels techniques, ainsi qu'à plusieurs détenus en réinsertion. Plusieurs mois de travaux d'aménagement sont nécessaires. L'administration pénitentiaire obtient les précieuses autorisations quelques semaines avant l'ouverture au public.

Le second impératif était de faire connaître au public cette manifestation. Le recrutement d'un jeune agent contractuel et la Responsable communication conçoivent alors un site Internet dédié présentant les grandes lignes du parcours de visite ainsi qu'une possibilité de réservation en ligne. Dans le même temps, un appel est lancé auprès des fonctionnaires, des retraités, tout grade et corps confondus, afin d'assurer les visites guidées. Les intervenants en activité doivent être bénévoles, leur

intervention se faisant obligatoirement en dehors des heures de service. Plus de quarante personnes répondent à l'appel. Le contrôle des accès, point sensible dans ce type d'établissement, serait assuré dès la porte d'entrée, par des réservistes en uniforme, une manière de mettre les visiteurs dans une ambiance un peu particulière, certes, mais qui allait se révéler être l'idéedirectrice de ces visites.

Mettre le visiteur dans la peau d'un détenu

L'idée retenue était d'imposer au visiteur le «parcours arrivant» complet : écrou ou service du greffe, petite caisse, cellules d'attente, locaux de fouille, parloirs, cellules, coursives et cours de promenade. Il serait guidé, à chaque étape, par des bénévoles chargés d'expliquer et de répondre aux questions. En complément de ce parcours

Le parcours de visite de l'accès en détention et les différentes expositions sont donc mis en place. L'École nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP) est contactée pour participer au projet en mettant à disposition des panneaux retraçant les grandes dates de l'histoire pénitentiaire. L'association Criminocorpus est également sollicitée et l'historien Jean-Lucien Sanchez est chargé d'organiser une exposition en ligne et de rédiger l'histoire des Baumettes.

Néanmoins, très vite, certaines personnes du comité de pilotage identifient un manque. Les coursives étaient bien vides, bien silencieuses. Il fallait leur redonner vie. La détention c'est le bruit, beaucoup de bruit. Les brouhahas, les disputes, les serrures qui claquent, les ordres. Il existait d'anciens enregistrements réalisés dans les coursives et l'ensemble des espaces ouverts à la visite allait être sonorisé. Le



Les Baumettes, Bâtiment A, Vue des cellules et de l'exposition © Mucem – Marianne Kuhn, 2019

de visite : deux expositions de photographies, l'une réalisée par Philippe Blosseville, et l'autre par Bernard Levy ; une exposition de créations artistiques réalisées par des détenus dans le cadre de l'association socioculturelle des Baumettes ; ainsi que plusieurs vitrines contenant des objets relatifs au quotidien de la vie en détention. A l'issue de la visite, des personnels chargés de formation étaient prévus afin de répondre aux questions ayant trait aux carrières pénitentiaires.

résultat fut saisissant et bon nombre de visiteurs se sont demandés, non sans une pointe d'appréhension, si l'établissement était encore en activité. La détention c'est aussi le choc de l'enfermement. Il fallait que le visiteur puisse pénétrer à l'intérieur des cellules telles qu'elles étaient lorsque leurs occupants furent transférés. Il a donc été décidé de faire appel aux détenus eux-mêmes pour redonner à ces lieux leur réalité. Les travailleurs du service général⁷ reçoivent alors carte blanche pour équiper les cellules telles qu'ils les avaient connues,

⁷ Il s'agit du travail de nettoyage, de la cuisine, de la maintenance, des espaces verts, de la bibliothèque... Les personnes détenues sont rémunérées par l'administration pénitentiaire sur la base d'un tarif horaire spécifique (de 2,01€ à 3,31 € nets de l'heure selon le poste occupé.) in brochure « Adieu Baumettes : d'une prison à l'autre », 2019

« Adieu Baumettes », rendre les Baumettes aux Marseillais

avec le mobilier : lit, étagères, chaises... en passant par le linge qui sèche ou encore les pâtes qui cuisent sur les plaques chauffantes.

Les différents contours du projet se dessinent progressivement, ouverture du site, accueil du public, parcours de visite, expositions. Le comité de pilotage se réunit à plusieurs reprises pour concevoir et mettre en œuvre le programme, pour discuter des différents enjeux relatifs à un tel projet et à ce qu'ils sous-tendent. L'un d'entre eux qui s'impose lors de ces discussions concerne l'histoire du site. Le projet avait pour ambition de montrer la réalité de la prison dans toutes ses composantes, y compris les plus sombres. La dernière exécution capitale en France, avant l'abolition de la peine de mort, a lieu aux Baumettes en 1977. Il existait bien quelques planches explicatives, des textes, des gravures mais tout cela semblait insuffisant pour montrer l'horreur du châtiment. Il fallait trouver quelque chose de plus fort, montrer l'instrument lui-même.

Le prêt de la guillotine du Mucem

L'administration pénitentiaire se rapproche alors du Mucem qui conserve dans ses fonds deux guillotines entrées dans les collections quelques mois après l'abolition de la peine de mort. Le 17 septembre 1981, Robert Badinter (1928-2024), garde des sceaux et ministre de la Justice, prononce devant l'Assemblée nationale son discours contre la peine de mort. Le 28 septembre, l'abolition de la peine capitale est débattue au Sénat et le 9 octobre, la loi n° 81-908 est promulguée. Le 12 novembre, le comité consultatif des Musées nationaux se réunit et examine le projet d'entrée dans les collections publiques de deux guillotines que la Chancellerie destine au domaine des musées, et qui seront inscrites à l'inventaire du MNATP dont le Mucem est l'héritier⁸.

Le 1^{er} avril 2019, le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Sud Est par intérim fait parvenir au Mucem une demande de prêt pour le projet « Adieu Baumettes : d'une prison à l'autre », proposant une ouverture au public des « Baumettes histo-

riques » du 18 septembre au 30 novembre. Le Président de l'établissement et la Directrice scientifique et des collections sont consultés, ainsi que les instances internes du musée à travers son comité des prêts, dépôts et restaurations. Un aller-voir consistant notamment à vérifier les conditions de présentation et de conservation est réalisé au mois de juin et plusieurs aménagements sont demandés afin de réunir les conditions nécessaires à la présentation de l'objet. La demande de prêt est acceptée.

Le 3 septembre, la guillotine est transportée, remontée et installée aux Baumettes à la fin du parcours de visite, dans un couloir de circulation fermé à l'arrière par un mur élevé pour l'occasion. L'objet est accompagné d'une médiation spécifique de la part des guides bénévoles ainsi que de la retranscription intégrale du texte de Monique Mabell (1924-2012), juge d'instruction, qui assista à la dernière exécution capitale en France. Le témoignage, sobre et saisissant, d'une révolte toute retenue décrit les dernières minutes du condamné avant la mort. Il a été rendu public par le fils de la magistrate qui a remis le texte à Robert Badinter en 2013⁹.

La manifestation « Adieu Baumettes » ouvre ses portes pour les Journées Européennes du Patrimoine 2019. Le public découvre l'ancienne prison à travers des visites accompagnées ainsi que sa riche programmation culturelle : plusieurs expositions, un parcours sonore, une rétrospective des actions menées par l'association socio-culturelle et sportive des Baumettes¹⁰, une pièce de théâtre, la projection d'un film réalisé dans le cadre d'ateliers de créations portés par l'association Lieux Fictifs¹¹, un cycle de conférences et de débats.

Le succès est immédiat et les créneaux de visite proposés via le site de réservation sont remplis en quelques jours seulement. Face à cet engouement, une demande de prolongation de prêt jusqu'au 30 mars 2020 est envoyée, le 19 novembre, au Mucem. Le 22 novembre, le comité des prêts, dépôts et restaurations accepte la demande motivée par le maintien de visites pour les institutionnels des secteurs publics et privés, mais également pour les écoles, collèges et lycées de Marseille et ses alentours. Le



Les Baumettes, Bâtiment A, Vue de la guillotine © Mucem – Marianne Kuhn, 2019

⁸ CARLE Zoé et PHILIPPY Jean-Fabien, « Les Baumettes au musée : anciens et nouveaux objets patrimoniaux, de la guillotine aux graffitis », In Situ [En ligne], 46 | 2022, mis en ligne le 16 janvier 2022

⁹ MABELLY Monique, « C'est à ce moment qu'il commence à réaliser que c'est fini », Le Monde, 9 octobre 2013

¹⁰ L'association socio-culturelle et sportive des Baumettes a été active de 1980 à 2017

¹¹ L'association Lieux Fictifs dispense une formation audiovisuelle. Le centre pénitentiaire de Marseille dispose en effet d'un studio de cinéma qui permet aux stagiaires de se former aux techniques de l'audiovisuel : écriture de scénario, prise d'images et de son, montage, diffusion... Les films ainsi créés sont ensuite diffusés sur TVB (TéléVision Baumettes), une chaîne disponible sur les téléviseurs en cellule. Lieux Fictifs mène également des actions culturelles en partenariat avec les festivals locaux (Festival International du Film de Marseille FID, Festival des films arabes, Images de Ville...)

« Adieu Baumettes », rendre les Baumettes aux Marseillais

29 janvier 2020, une nouvelle demande de prolongation de prêt est formulée par l'administration pénitentiaire. Inscrite à l'ordre du jour du comité prévu le 13 mars, elle sera reportée sine die en raison de la crise sanitaire. Le 5 octobre, la guillotine est démontée et rejoint les réserves du Mucem.

D'une prison à l'autre

L'ouverture du site des « Baumettes historiques » pendant quelques semaines, du 18 septembre au 20 décembre, a permis à 3 556 visiteurs de découvrir l'ancienne prison sur 155 créneaux. Ces visites ont remporté un succès indéniable, touchant à la fois le grand public, le personnel de l'administration pénitentiaire et son entourage qu'il s'agisse de la famille ou des amis. De nombreuses personnes détenues au sein des Baumettes sont revenues voir l'établissement et montrer à leurs proches le lieu où elles avaient été incarcérées produisant parfois des instants de grande émotion. Plus de trente mille personnes ont visité le site web¹².

Le correspondant à Marseille du journal *Le Monde*, Luc Leroux, parle même dans son article d'une véritable « Baumettes-mania ». Il y relate aussi sa visite : « Par groupes de vingt, les visiteurs déambulent dans la prison vide, volontairement « malmenés » par le personnel qui encadre les visites à coups de « *Avancez ! Et restez en groupe* ». Une façon amusante d'expliquer la règle pénitentiaire du sas : « *Ici, on n'ouvre jamais une porte avant que l'autre ne soit fermée* », explique Sabine Moutot, directrice adjointe du centre pénitentiaire de Marseille. On s'y croirait presque lorsque, dans la cour de promenade cernée de barbelés enguirlandés de vieux vêtements, un guide hurle : « *Réintégration des cellules !* » Dans le flot des visiteurs s'est glissée la greffière qui tenait les lieux jusqu'en 2015. C'est face à elle que les prisonniers troquaient leur identité contre un numéro d'écrou. »¹³

Le bilan de l'ensemble des manifestations est également considéré par l'administration pénitentiaire comme « un franc succès »¹⁴, qu'il s'agisse des visites ; des expositions ; de la pièce de théâtre « *Marius* », d'après Marcel Pagnol, jouée par les détenus de la Maison Centrale d'Arles à six



Les Baumettes, Bâtiment A © Mucem – Marianne Kuhn, 2019

reprises devant 450 personnes ; des deux conférences et débats sur l'histoire des prisons organisés et animés par Jean-François Alonzo, formateur à l'ÉNAP, en charge des enseignements d'histoire pénitentiaire ; de la projection du film « *Dans la solitude d'un champ de coton* », d'après Bernard-Marie Koltès, sur deux séances réunissant 162 spectateurs.

La destruction des « Baumettes historiques » commence en septembre 2021¹⁵ et le démarrage des travaux de réhabilitation débute en mai 2022. La livraison du bâtiment Baumettes 3 est prévue en 2025¹⁶.

Force est de constater qu'à l'issue des visites, les regards avaient changé. La prison n'était plus un monde abstrait, secret, un univers fantasmé, idéalisé ou diabolisé. Les visiteurs avaient pu approcher une réalité. Parmi les nombreux commentaires entendus lors, celui-ci : « Mais finalement, vous êtes des gens très bien dans cette administration, dommage qu'on ne le dise pas plus souvent ! ». Le but était atteint, donner une autre vision de la prison et de ses personnels. Tous les acteurs de cette aventure, qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur énergie, qui se sont montrés ambitieux, voire audacieux, et ont illustré pleinement la devise « Honneur et Discipline ».

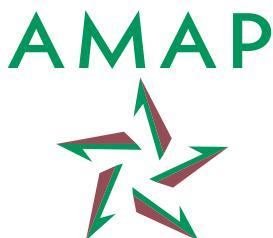
¹² Ouverture des Baumettes historiques au public, Bilan intermédiaire, DISP PACA / Ministère de la Justice, janvier 2020

¹³ LEROUX Luc, « A Marseille, une marée de visiteurs à la prison des Baumettes », *Le Monde*, 5 octobre 2019

¹⁴ Ouverture des Baumettes historiques au public, Bilan intermédiaire, DISP PACA / Ministère de la Justice, janvier 2020

¹⁵ Démolition des Baumettes historiques : les travaux démarrent | Ministère de la justice

¹⁶ Centre pénitentiaire de Marseille - Les Baumettes 3 - Les opérations pénitentiaires - Apij



Bulletin d'adhésion à l'AMAP au titre de l'année

* Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

À envoyer au siège de l'association : AMAP, CSL 20 rue Pierre Sémard 69007 Lyon



Adhésion en qualité de médaillé : oui non (barrer la mention inutile)

Année d'attribution de la médaille : Échelon : Or Argent Bronze (barrer les mentions inutiles)

Adhésion en qualité de membre associé : oui non (barrer les mentions inutiles)

Nom : Prénom :

Je peux être contacté par courrier et/ou par mail

Adresse postale en priorité :

Adresse mail en priorité :

En cas d'urgence, je peux être joint au numéro de téléphone suivant :

Je peux accéder au bulletin de l'association *Le Vert et l'Amarante* par le lien

<http://www.enap.justice.fr/lettres-d-information> mais, je souhaite également le recevoir par courrier à l'adresse ci-dessus : oui non (barrer la mention inutile)

Fait à Le / /

Signature :

Le montant de l'adhésion est de
20 euro minimum

L'adhésion peut être réglée

Soit en joignant votre cotisation au présent bulletin

Soit en effectuant un virement de euros

sur le compte de l'association (RIB ci-contre)
sans oublier de transmettre le bulletin d'adhésion

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Établissement Guichet N° de compte Clé RIB
20041 00001 5027714M020 58

FR31 2004 1000 0150 2771 4M02 058

PSSTFRPPPAP

LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER
75900 PARIS CEDEX 15

ASS DES MEDAILLES DE
L'ADM PENITENCIAIRE
20 RUE PIERRE SEMARD
69007 LYON

